

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

# MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE EN 2025

---

## PISTE ENDURANCE ELITE & RELEVE





# PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

## Principes généraux de sélection communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition du Head Coach de la filière concernée, après avis du Directeur du Service Médical de la FFC.

2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs licenciés UCI de nationalité française sélectionnables dans l'objectif prioritaire de l'Équipe de France qui est d'obtenir des titres et des médailles olympiques

3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et les remplaçant(e)s. Les remplaçant(e)s peuvent être désignés « titulaire » à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

4 - Le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qui n'est manifestement plus en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle de surveillance médicale réglementaire

5 - Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif, qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés en suivant ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écarter tout sportif dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image

6 - Les sportifs s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par le Head Coach en charge du collectif concerné. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.

7- Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.

8 - Seule une sélection officielle et provenant du sélectionneur lui-même (DTN) sera valide.



# CALENDRIER DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

## Calendrier Prévisionnel Elite

MISSION	Intitulé	Date début	Date fin	Pays
1	Championnat d'Europe	12/02/25	16/02/25	Belgique
2	Coupe des nations	Dates et lieux non connus à ce jour		
3	Compétitions internationales (à préciser) : Aigle, Anadia, Gand...			
4	Championnats du monde	22/10/25	26/10/25	Chili

## Calendrier Prévisionnel Relève

MISSION	Intitulé	Date début	Date fin	Pays
1	The Next Generation U19 - Apeldoorn	10/01/2025	12/01/2025	Pays-Bas
2	Compétitions internationales (à préciser) : Aigle, Anadia, Gand...			
3	Championnats d'Europe U19/U23 - Anadia	16/07/2025	20/07/2025	Portugal
4	Championnats du monde U19 - Apeldoorn	20/08/2025	24/08/2025	Pays-Bas



# **MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE**

## **Disciplines olympiques**

- **Endurance :**
  - **Poursuite par équipes**
  - **Omnium**
  - **Madison**

## **Disciplines non olympiques**

- **Endurance :**
  - **Poursuite individuelle**
  - **Course aux points**
  - **Scratch**
  - **Elimination**

Le programme des collectifs piste de l'Equipe de France s'intègre dans un objectif global permettant de contribuer à l'objectif de médailles aux Jeux Olympiques de 2028. A ce titre, les disciplines actuellement au programme des Jeux Olympiques revêtent un caractère prioritaire de préparation pluriannuelle, sans pour autant négliger les autres épreuves en raison de leur complémentarité avec les autres spécialités.

La particularité du calendrier international sur piste avec différents systèmes d'éligibilité de la nation et/ou des coureurs nécessite également une importante flexibilité afin que les potentiels internationaux disposent des conditions requises par la réglementation UCI, permettant de contribuer à cet objectif olympique.

Les spécialités du sprint et de l'endurance se préparent souvent lors de périodes distinctes. Cependant, la sélection pour les Championnats du Monde, d'Europe et les Coupes du Monde sera proposée avec l'ensemble des spécialités

# Stages et compétitions internationales (coupes des nations, classes 1 et 2)

Un programme conséquent de stages et de déplacement sur des compétitions internationales est mis en place par la FFC afin d'évaluer les qualités des sportifs dans différentes spécialités sur piste, de préparer aux échéances internationales, de perfectionner certains facteurs et d'optimiser la préparation des sportifs aux échéances internationales de référence à savoir les championnats d'Europe et du Monde.

L'objectif de ce calendrier fourni est de permettre à chaque athlète identifié de pouvoir pratiquer la piste en fonction de son programme d'activité global dans une logique développement et de performance à moyen et long terme.

Ainsi, pour chaque stage et compétition, sont sélectionnés les sportifs suivant leur capacité future ou immédiate à intégrer l'Equipe de France et à performer les différentes compétitions internationales de référence (championnats), dont l'objectif final à moyen et long terme sont les Jeux Olympiques 2028 et le championnat du monde 2027.

Pour participer aux coupes des nations, outre l'éligibilité de la nation définie par l'UCI en fonction du ranking par nation dans l'épreuve ou famille disciplinaire, chaque coureur doit disposer d'un capital minimum de 500 points UCI dans les épreuves d'endurance (ranking endurance regroupant l'omnium, la course aux points, le scratch et l'élimination) et un minimum de 250 points en madison. Cette disposition n'est pas valable pour la Poursuite individuelle ni la Poursuite par équipe.

# Championnats du Monde Elite

## *Santiago du chili (Chili) – 22 au 26 octobre 2025*

- **Eligibilité de la nation :**

L'équipe de France doit avoir participé au moins une fois à chaque spécialité lors d'une manche de coupe des nations (si cette spécialité est organisée lors de chaque manche de la coupe des nations).

La nation doit avoir participé à son plus récent championnat continental élite dans la spécialité.

La nation doit avoir organisé au moins un évènement international piste durant l'année pour pouvoir participer au championnat du monde

Les quotas de qualification aux Championnats du Monde dépendent du classement UCI lors du ranking publié 6 semaines avant les championnats du monde soit le 15/09/2024.

Spécialité	Hommes	Femmes
Madison	18 équipes <sup>(1)</sup>	18 équipes <sup>(1)</sup>
Course aux points	24 <sup>(2)</sup>	24 <sup>(2)</sup>
Scratch	24 <sup>(2)</sup>	24 <sup>(2)</sup>
Elimination	24 <sup>(2)</sup>	24 <sup>(2)</sup>
Omnium	24 <sup>(2)</sup>	24 <sup>(2)</sup>

(1) suivant le classement UCI par nations

(2) Les premiers 2/3 des quotas sont alloués selon le Classement UCI sur Piste par Nations - Endurance. Le dernier 1/3 des quotas est alloué selon le Classement UCI Individuel sur Piste - Endurance aux nations n'ayant pas déjà obtenu de quota via le Classement UCI sur Piste par Nations.

La Poursuite individuelle est ouverte à un coureur par nation, avec la possibilité pour les 10 meilleures nations du classement UCI de la Poursuite par équipe, calculé 6 semaines avant les Championnats du Monde, d'inscrire un deuxième coureur.

Pour la discipline de la poursuite par équipe, la nation doit avoir participé aux règles mentionnées ci-dessus.

Les coureurs individuels qualifient une place non nominative pour la nation.

Si la nation n'est pas qualifiée via les quotas et règles mentionnés ci-dessus, les derniers champions continentaux homme et femme lors d'épreuves individuelles et lors de la madison (si celui-ci a lieu après le précédent championnat du monde) seront qualifiés pour le championnat du monde.

- **Eligibilité des coureurs :**

La participation maximum par nation est la suivante :

Spécialité	Hommes	Femmes
Poursuite par équipes	5	5
Madison	2	2
Poursuite Individuelle	2	2
Course aux points	1	1
Scratch	1	1
Elimination	1	1
Omnium	1	1

- **Critères de sélection nominative des sportifs titulaires et remplaçants :**

Sont sélectionnés les sportifs titulaires démontrant des qualités spécifiques propres à chaque épreuve permettant à la France d'obtenir des titres ou des médailles dans chacune des épreuves. A ce titre, les performances chronométriques de l'année en cours, les performances lors des épreuves de Coupe des nations et Championnats de l'année écoulée ainsi que sur différentes épreuves internationales de la saison en cours permettent de démontrer ces qualités et le niveau de capacité de performance du sportif.

Les coureurs doivent avoir participé aux différents regroupements et aux éventuels tests de sélections définis par les entraîneurs nationaux avec des objectifs chronométriques.

La sélection nominative prend en compte les objectifs de l'olympiade 2028 et l'implication des sportifs dans le projet olympique 2028.

La sélection nominative de l'Equipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

- **Poursuite par Equipe :**

1 seule équipe peut être sélectionnée.

Sont sélectionnables les sportifs permettant de confirmer une régularité et homogénéité autour du temps au tour permettant de viser le top 8 des nations pour les hommes et pour les femmes.

- **Américaine :**

1 seule équipe peut être sélectionnée. L'équipe de France devra se situer dans le top 18 du ranking UCI pour être qualifiée.

Sont sélectionnables les sportifs ayant obtenu des top 5 dans les épreuves internationales sur les compétitions de référence lors de la dernière olympiade et l'olympiade en cours (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe élite et U23, Coupes des nations, championnat du monde junior 2024 et 2025) en américaine et lors des courses en peloton.

La capacité de performance s'évaluera également au travers de la complémentarité de l'équipe formée afin d'envisager une médaille dans cette épreuve et sur le temps de pratique que les athlètes auront pu avoir lors des saisons 2023, 2024 et 2025 (incluant les mondiaux U19).

## • **Omnium :**

1 seul coureur par nation peut être sélectionné. L'équipe de France doit se situer dans le top 16 mondial du classement par nation ou avoir un coureur dans le top 8 du ranking individuel hors nations déjà qualifiés.

Sont sélectionnables les sportifs ayant confirmé des Top 5 dans les épreuves internationales sur l'olympiade précédente et de l'olympiade en cours (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe élite et U23, Coupes des nations, championnat du monde junior 2024 et 2025) en Omnium ainsi que sur les épreuves en peloton (Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes des nations, Classes 1) afin d'envisager une médaille dans cette épreuve.

## • **Poursuite individuelle :**

Les champions d'Europe Elite sont qualifiés nominativement.

Sont sélectionnables les sportifs participant prioritairement à la poursuite par équipe, disposant d'expériences internationales sur les compétitions de référence (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe élite et U23, Coupes des nations, championnats du monde junior 2024 et 2025).

La participation à cette épreuve doit s'inscrire dans un projet global de performance olympique et notamment celui de la poursuite par équipe.

## • **Course aux Points :**

1 coureur par nation peut être sélectionné. L'équipe de France doit se situer dans le top 16 mondial du classement par nation ou avoir un coureur dans le top 8 du ranking individuel hors nations déjà qualifiés.

Sont sélectionnables les sportifs ayant obtenu des top 5 dans les épreuves internationales sur les compétitions de référence lors de l'olympiade précédente et l'olympiade en cours (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe élite et U23, Coupes du Monde, championnats du monde junior 2024 et 2025) en course aux points et lors des autres courses en peloton.

## • **Scratch :**

1 coureur par nation peut être sélectionné. L'équipe de France doit se situer dans le top 16 mondial du classement par nation ou avoir un coureur dans le top 8 du ranking individuel hors nations déjà qualifiés.

Sont sélectionnables les sportifs ayant obtenu des top 5 dans les épreuves internationales sur les compétitions de référence lors de l'olympiade précédente et l'olympiade en cours (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe élite et U23, Coupes du Monde, championnats du monde junior 2024 et 2025) en scratch et lors des autres courses en peloton

## • **Élimination :**

1 coureur par nation peut être sélectionné. L'équipe de France doit se situer dans le top 16 mondial du classement par nation ou avoir un coureur dans le top 8 du ranking individuel hors nations déjà qualifiés.

Sont sélectionnables les sportifs ayant obtenu des top 5 dans les épreuves internationales sur les compétitions de référence lors de l'olympiade précédente et l'olympiade en cours (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe élite et U23, Coupes du Monde, championnats du monde junior 2024 et 2025) en élimination et lors des autres courses en peloton

**Pour les épreuves non olympiques, une priorité de sélection est faite aux coureur-e-s prévu-e-s pour une participation à une discipline olympique.**

# Championnats d'Europe Elite

*Zolder- 12 au 16 février 2025*

- **Critères de sélection nominative des sportifs titulaires et remplaçants :**

Sont sélectionnés les sportifs démontrant des qualités spécifiques dans chaque discipline afin de permettre à la France d'obtenir des titres et podiums dans chaque spécialité.

Les coureurs doivent avoir participé aux différents regroupements et aux tests de sélections définis par les entraîneurs nationaux avec des objectifs chronométriques.

La sélection nominative de l'Equipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve d'absence de modification réglementaire (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Poursuite Individuelle	2	2
Poursuite par équipes	4 (1 équipe)	4 (1 équipe)
Course aux points	1	1
Elimination	1	1
Scratch	1	1
Omnium	1	1
Madison	2 (1 équipe)	2 (1 équipe)
KM	2	2

- **Poursuite par Equipe :**

1 seule équipe peut être sélectionnée. Sont sélectionnables les sportifs permettant de confirmer une régularité et homogénéité pour composer la meilleure équipe possible autour du temps au tour permettant de viser le top 8 des nations pour les hommes et le top 5 pour les femmes.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Performances mondiales réalisées lors de l'olympiade précédente et notamment sur les JO, les championnats internationaux et coupes du monde ainsi que le championnat du monde junior 2024 ;
- Critères de régularité de l'équipe autour de 14"1-14"3/tour pour les hommes et 15"7-15"8/tour pour les femmes ;
- Performances réalisées lors du championnat d'Europe U23 de l'année en cours et de l'année n-1 ;

- **Américaine :**

1 seule équipe peut être sélectionnée.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales (top 8) sur l'olympiade précédente dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) en américaine et sur les autres courses en peloton ;
- Podium championnat d'Europe espoir depuis 2022 ou championnat du monde junior depuis 2023 sur les épreuves de madison
- Performances réalisées lors des épreuves de classe 1 identifiées de l'année en cours ;

## • Omnium :

1 coureur par nation au maximum peut être sélectionné.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales (top 8) en omnium sur l'olympiade précédente et l'olympiade en cours dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) ;
- Podium championnat d'Europe espoir depuis 2022 ou championnat du monde junior depuis 2023 sur l'omnium
- Performances réalisées lors des épreuves de classe 1 identifiées de l'année en cours ;

## • Scratch :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné.

Sont sélectionnables prioritairement les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales (top 8) sur l'olympiade précédente et l'olympiade en cours dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) en scratch et sur les autres courses en peloton ;
- Podium championnat d'Europe U23 depuis 2022 ou championnat du monde junior depuis 2023 sur les épreuves en peloton

## • Poursuite individuelle :

2 coureurs par nation au maximum peuvent être sélectionnés.

Sont sélectionnables prioritairement les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur l'olympiade précédente et l'olympiade en cours dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) ;
- Performance chronométrique depuis 2020 :
  - 4''18 pour les hommes (3'15 pour coureurs sortant de juniors)
  - 4'40 pour les femmes (2'25 pour les coureurs sortant de juniors)

La participation à cette épreuve doit s'inscrire dans un projet global de performance olympique et notamment celui de la poursuite par équipe

## • Course aux Points :

1 coureur par nation au maximum peut être sélectionné.

Sont sélectionnables prioritairement les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales (top 8) sur l'olympiade précédente et l'olympiade en cours dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) en course aux points et sur les autres courses en peloton ;
- Podium championnat d'Europe espoir depuis 2022 ou au championnat du monde junior depuis 2023 sur les épreuves en peloton

## • Elimination :

1 coureur par nation au maximum peut être sélectionné.

Sont sélectionnables prioritairement les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales (top 8) sur l'olympiade précédente et l'olympiade en cours dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) en élimination et sur les autres courses en peloton;
- Podium championnat d'Europe U23 depuis 2022 ou au championnat du monde junior depuis 2023 sur les épreuves en peloton

**Pour les épreuves non-olympiques, sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre discipline olympique (prioritairement en poursuite par équipe).**

# Championnats d'Europe U19 / U23

## Anadia (Portugal) – 16 au 20 juillet 2025

---

- **Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :**

Les sportifs sélectionnables sont identifiés à travers la participation aux différents regroupements, stages et/ou compétitions, proposés par la Direction Technique Nationale de la FFC pour le Programme Relève Piste. Sont également sélectionnables les cyclistes identifié-e-s nominativement au du Programme Relève de la FFC.

Le DTN, sélectionneur de l'Équipe de France, effectue son choix parmi les sportifs-ive-s sélectionnables dans l'intérêt de la performance de l'Équipe de France. Si nécessaire, des tests de sélections définis par les Entraîneurs nationaux avec, le cas échéant, des objectifs chronométriques sont organisés pour déterminer la sélection.

Sont sélectionnés les athlètes ayant obtenu des résultats internationaux de référence durant les mois précédents et ayant confirmé au travers des regroupements nationaux ou des épreuves nationales, leur capacité de performance en 2025 et à moyen - long terme chez les élites (2028-2032).

La sélection nominative de l'Équipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve de modifications réglementaires (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Poursuite par équipes	5 (1 équipe)	5 (1 équipe)
Madison	2 (1 équipe)	2 (1 équipe)
Omnium	1	1
KM	2	2
Poursuite Individuelle	2	2
Course aux points	1	1
Élimination	1	1
Scratch	1	1

Lors de la proposition de sélection nominative, une attention particulière au programme individuel de chaque sportif-ive, et notamment de l'enchaînement des compétitions et stages sera apportée afin de préparer au mieux les Championnats d'Europe, permettant à la France d'obtenir des titres et podiums sur cette échéance sportive.

## • Poursuite par Équipe :

1 seule équipe peut être sélectionnée par catégorie.

Sont sélectionnables les sportifs permettant de confirmer une régularité et homogénéité pour composer la meilleure équipe possible autour du temps au tour :

- o Hommes : entre 14"2 et 14"4 pour les **U23** ; entre 14"5 et 14"8 pour les **U19** ;
- o Femmes : entre 15"8 et 16"0 pour les **U23** ; entre 16"0 et 16"3 pour les **U19**.

## • Américaine :

1 équipe au maximum peut être sélectionnée par catégorie.

Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur des compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) en américaine et sur les courses en peloton ;
- Performances significatives réalisées lors des Championnats de France depuis 2023 et des épreuves nationales identifiées ;
- Top 5 lors des épreuves de classe 1 et/ou classe 2 dans les disciplines de l'américaine, de la course aux points et du scratch depuis 2023 (pour les U23).

## • Omnium :

1 coureur par nation au maximum peut être sélectionné par catégorie.

Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur des compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente ;
- Performances réalisées lors du Championnats de France 2024 et 2025 en Omnium ;
- Podium aux championnats de France depuis 2023 sur les épreuves de courses en peloton.

## • Scratch :

1 athlète par nation au maximum peut être sélectionné par catégorie.

Sont sélectionnables prioritairement les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur des compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente au scratch et sur les courses en peloton ;
- Performances réalisées lors des championnats de France depuis 2023 et des épreuves nationales identifiées ;

- Top 5 lors des épreuves de classe 1 et/ou classe 2 dans les disciplines de l'américaine, de la course aux points et du scratch depuis 2023 (pour les U23).

## • Poursuite individuelle :

2 athlètes par nation au maximum peuvent être sélectionnés par catégorie.

Sont sélectionnables prioritairement les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur des compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente ;
- Performances réalisées lors du championnat de France de poursuite individuelle depuis 2023 et lors des stages de sélections ;

La participation à cette épreuve doit s'inscrire dans un projet global de performance olympique et notamment celui de la poursuite par équipe.

## • Course aux Points :

1 athlète par nation au maximum peut être sélectionné par catégorie.

Sont sélectionnables prioritairement les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur des compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente en course aux points et sur les courses en peloton ;
- Performances réalisées lors des championnats de France depuis 2023 et des épreuves nationales identifiées ;
- Top 5 lors des épreuves de classe 1 et/ou classe 2 dans les disciplines de l'américaine, de la course aux points et du scratch depuis 2023 (pour les U23).

## • Élimination :

1 athlète par nation au maximum peut être sélectionné par catégorie.

Sont sélectionnables prioritairement les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente en élimination et sur les courses en peloton ;
- Performances réalisées lors des championnats de France depuis 2023 et des épreuves nationales identifiées ;
- Top 5 lors des épreuves de classe 1 et/ou classe 2 dans les disciplines de l'américaine, de la course aux points et du scratch depuis 2023 (pour les U23).

**Pour les épreuves non-olympiques, sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre discipline olympique (prioritairement en poursuite par équipe).**

# Championnats du Monde U19

***Apeldoorn (Pays-Bas) – 20 au 24 août 2025***

---

## **Critères de sélection nominative des sportif·ive·s titulaires et remplaçants :**

Les sportifs sélectionnables sont identifiés à travers la participation aux différents regroupements, stages et/ou compétitions, proposés par la Direction Technique Nationale de la FFC pour le Programme Relève Piste. Sont également sélectionnables les cyclistes identifié-e-s nominativement au du Programme Relève de la FFC.

Le DTN, sélectionneur de l'Équipe de France, effectue son choix parmi les sportif·ive·s sélectionnables dans l'intérêt de la performance de l'Équipe de France. Si nécessaire, des tests de sélections définis par les Entraîneurs nationaux avec, le cas échéant, des objectifs chronométriques sont organisés pour déterminer la sélection.

Sont sélectionnés les athlètes ayant obtenu des résultats internationaux de référence durant les mois précédents et ayant confirmé au travers des regroupements nationaux ou des épreuves nationales, leur capacité de performance en 2025 et à moyen - long terme chez les élites (2028-2032).

La sélection nominative de l'Équipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve d'absence de modification réglementaire (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Poursuite par équipes	5 (1éq)	5 (1éq)
Madison	2 (1éq)	2 (1éq)
Omnium	1	1
KM	2	2
Poursuite Individuelle	2	2
Course aux points	1	1
Élimination	1	1
Scratch	1	1

Lors de la proposition de sélection nominative, une attention particulière au programme individuel de chaque sportif·ive, et notamment de l'enchaînement des compétitions et stages sera apportée afin de préparer au mieux les Championnats du Monde.

## • Poursuite par Equipe :

1 seule équipe peut être sélectionnée par catégorie.

Sont sélectionnables les sportifs permettant de confirmer une régularité et homogénéité pour composer la meilleure équipe possible autour du temps au tour :

- o Hommes : entre 14"5 et 14"8 pour les **U19** ;
- o Femmes : entre 16"0 et 16"3 pour les **U19**.

## • Américaine :

1 équipe au maximum peut être sélectionnée par catégorie.

Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) en 2024 ;
- Podium au Championnat de France 2024 dans la spécialité ou sur les courses en peloton ;
- Podium à la Coupe de France U19 Piste 2024 dans la spécialité ;
- Champion de France U17 2024 dans la spécialité ;
- Performances réalisées lors des stages nationaux.

## • Omnium :

1 athlète par nation au maximum peut être sélectionné.

Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) en 2024 ;
- Podium au Championnat de France 2024 dans la spécialité ou sur les courses en peloton ;
- Champion de France U17 2024 dans la spécialité ;
- Performances réalisées lors des stages nationaux.

## • Scratch :

1 athlète par nation au maximum peut être sélectionné.

Sont sélectionnables prioritairement les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) de l'année 2024 ;
- Podium au Championnat de France 2024 dans la spécialité ou sur les courses en peloton ;
- Podium à la Coupe de France U19 Piste 2024 dans la spécialité ;
- Champion de France U17 2024 dans la spécialité.

## • Poursuite individuelle :

2 athlètes par nation au maximum peuvent être sélectionnés par catégorie.

Sont sélectionnables prioritairement les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion·ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion·ne d'Europe sortant de la spécialité ;

La participation à cette épreuve doit s'inscrire dans un projet global de performance olympique et notamment celui de la poursuite par équipe.

## • Course aux Points :

1 athlète par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables prioritairement les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) de l'année 2024 ;
- Podium au Championnat de France 2024 dans la spécialité ou sur les courses en peloton ;
- Podium à la Coupe de France U19 Piste 2025 dans la spécialité ;
- Champion de France U17 2024.

## • Elimination :

1 athlète par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables prioritairement les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) de l'année 2024 ;
- Podium au Championnat de France 2024 dans la spécialité ou sur les courses en peloton ;
- Podium à la Coupe de France U19 Piste 2025 dans la spécialité ;

**Pour les épreuves non-olympiques, sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre discipline olympique (prioritairement en poursuite par équipe).**



# RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

## Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines  
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : [info@ffc.fr](mailto:info@ffc.fr)

## Direction Technique Nationale / Equipes de France

Emmanuelle LAPIERRE Email: [e.lapierre@ffc.fr](mailto:e.lapierre@ffc.fr) ☎ : +33 (0)181880931

## Entraîneurs Nationaux de la discipline

- Steven HENRY – Head Coach homme
  - E-mail: [s.henry@ffc.fr](mailto:s.henry@ffc.fr) – Tél : +33 608020624
- Samuel MONNERAIS - Head Coach femme
  - E-mail: [s.monnerais@ffc.fr](mailto:s.monnerais@ffc.fr) – Tél : +33 687240129
- Anthony SUDLOW - Entraîneur Relève Endurance homme
  - E-mail : [a.sudlow@ffc.fr](mailto:a.sudlow@ffc.fr) - Tél : +33 0687240862
- Arthur PENNETIER - Entraîneur Relève Endurance femme
  - E-mail : [a.pennetier@ffc.fr](mailto:a.pennetier@ffc.fr) - Tél : +33 0648333543
- François LAMIRAUD – Manager de la filière PISTE
  - E-mail : [f.lamiraud@ffc.fr](mailto:f.lamiraud@ffc.fr) - Tél : +33 0662379112

## Diffusion des Sélections en Equipe de France

<https://velo.ffc.fr/>

Haut Niveau

Equipe de France

Date	Discipline	Intitulé	Ville/pays	Sélection
19/11	Cyclo-cross	Coupe du Monde	Troyes (FRA)	<a href="#">voir la sélection</a>

RETOUR ÉQUIPE DE FRANCE